



MAIRIE - 50340 PIERREVILLE  
Tél./Fax : 02.33.04.33.82

Monsieur Thierry LEMONNIER  
Maire

A

Mesdames et Messieurs  
Les conseillers municipaux


A PIERREVILLE, le 21 mars 2023

Chers collègues,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu à la mairie de Pierreville le :

**MARDI 28 MARS 2023 A 18 H 30  
A LA MAIRIE DE PIERREVILLE**

Veillez agréer, Chers collègues, l'assurance de ma considération distinguée.

  
Le Maire  
Thierry LEMONNIER  
**Thierry LEMONNIER**

**ORDRE DU JOUR**

- ✓ Désignation d'un secrétaire de séance,
- ✓ Approbation du compte-rendu de la séance du 28 février 2023
- ✓ Décisions du Maire,
- ✓ Approbation du compte de gestion de l'exercice 2022 (budget communal),
- ✓ Approbation du compte administratif de l'exercice 2022 (budget communal),
- ✓ Délibération portant affectation du résultat de l'exercice 2022 (budget communal),
- ✓ Délibération portant vote des taux de la fiscalité directe locale pour 2023,
- ✓ Vote du budget primitif 2023 (budget communal), *Délib AP/CP. Regroup. écoles*
- ✓ Délibération fixant les tarifs des repas pour les centre de loisirs et les foyers de personnes âgées pour 2023,
- ✓ Délibération portant sur la programmation des travaux de voirie communale,
- ✓ Délibération portant sur l'élaboration d'un plan d'adressage (révision NUMERues) pour mise en conformité avec la loi 3DS,
- ✓ Affaires et questions diverses.

Conformément à l'Article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (modifié par la Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 – art.9) les convocations sont transmises de manière dématérialisées sauf demande contraire de conseillers municipaux qui en feraient la demande.